

**Service émetteur :** Délégation Départementale d'Ille-et-Vilaine  
Département santé-environnement

Date : Rennes, le 15 mars 2019

**REDON**

**(0044)**

<b>Prélèvement</b>	Type	Code	Nom	<b>Prélevé le :</b>	jeudi 28 février 2019 à 10h41
<b>Installation</b>	CAP	000218	LE PARADET (CANAL DE L'OUST)	<b>par :</b>	FRANÇOIS KERMORVANT
<b>Point de surveillance</b>	P	0000000486A3	LE PARADET (CANAL DE L'OUST)	<b>Type visite :</b>	RS
<b>Localisation exacte</b>	PRISE DIRECTE DANS LE CANAL			<b>Motif :</b>	CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'ARRETE PREFECTORAL

Mesures in situ :	Résultats	Limites de qualité (1)		Références de qualité (2)	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

ANALYSE PAR : Laboratoire d'Etude et de Recherche en Environnement et Santé (LERES) 3501  
(15 avenue du Professeur Léon-Bernard - CS 74312 - 35 043 RENNES cedex Tél : 02 99 02 29 22)

Type d'analyse : RSAD (Code SISE : 00147099)	Dossier : 19.896.1	Limites de qualité (1)		Références de qualité (2)	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

**OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.**

	Résultats	inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Nickel	5,3 µg/L				
Plomb	<1,0 µg/L		50,00		

(1) Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

(2) Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

**CONCLUSION SANITAIRE ( Prélèvement 00141068)**

**Eau brute, avant traitement, conforme aux limites et références de qualité réglementaires en vigueur pour les paramètres analysés.**

Pour le DGARS, et par délégation  
l'Ingénieur général du génie sanitaire



**Benoît CHAMPENOIS**